

**DÉCISION DU PRÉSIDENT N°04\_2026DP**  
Marché de prestation d'installation de compteurs d'énergie  
sur dix sites de la Communauté d'agglomération

**Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,**

Vu l'article L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,  
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, notamment l'article 6.2.7 Compétence Ecoles et services périscolaires,  
Vu la délégation au président mentionnée au 4° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération 8 décembre 2025 relative aux délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président,  
Vu les conclusions de la mise en concurrence qui s'est déroulée du 08/10/2025 au 31/10/2025,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le marché de prestation d'installation de compteurs d'énergie sur dix sites de la Communauté d'agglomération est attribué à l'entreprise suivante :

VEOLIA ENERGIE

Adresse : 6 Rue Anne Gacon - 13016 Marseille

Pour un montant global de 12 304,75 € HT soit 14 765.68 € TTC

**Article 2**

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 05 JAN. 2026



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 06 JAN. 2026

Et publication - mise en ligne le 06 JAN. 2026 et/ou notification le